

**M. Fréd. Bérard, professeur partic.[uli]er de médecine-pratique; a MM. les élèves de la Faculté de médecine de Montpellier.**

**Contributors**

Bérard, F. 1789-1828.

**Publication/Creation**

A Montpellier : Chez Jean Martel le jeune, imprimeur ordinaire du Roi, [1820]

**Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/edxwfv5m>

**License and attribution**

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

Q

60 611.





M. Fréd. Bérard,

Professeur partic.<sup>er</sup> de Médecine-pratique;

A MM. les Élèves de la Faculté de Médecine  
de Montpellier.

MESSIEURS ET CHERS ÉLÈVES,

J'AVAIS affiché un cours de Thérapeutique et de Matière médicale, et distribué le programme de ce cours; j'ai jugé convenable dans la suite de rompre des engagements aussi doux que sacrés, puisqu'ils continuaient des relations toujours chères à mon cœur. Comme j'apprends que mon silence est rapporté à différentes causes, je crois devoir à ces engagements, à moi-même, aux intérêts de l'autorité à laquelle on attribue des torts qu'elle n'a jamais eu, et surtout à la confiance honorable que vous m'avez témoignée dans cette circonstance, de vous faire connaître avec sincérité les motifs de ma conduite.

M. le Recteur de l'Académie, par une lettre du 50 mars, d'ailleurs très-obligeante, m'a enjoint de ne pas commencer mon cours sans prendre l'autorisation de l'Académie, et sans doute, sans payer *patente* pour l'honorable métier de Professeur, selon les lois universitaires. Je n'eusse pas attendu cette invitation, et mon premier soin eût été de me conformer à la loi, si la conduite de l'Académie sur ce point, n'avait été formellement établie par un usage constant depuis 1811, à l'égard de tous ceux qui faisaient des cours, et à l'égard de moi-même pendant six ans; si plu-



sieurs médecins n'avaient déjà commencé des cours , le 10 et le 20 mars de cette année , sans qu'on ait fait la moindre réclamation de ce genre : il était donc évident que la mesure , quoique légale en elle-même , devait paraître hostile par son application exclusive à moi seul (1). Les motifs de cette exception ne m'ont point été cachés ; je venais de publier un mémoire , présenté au Roi et aux deux Chambres , dans lequel je réclamaïis l'exécution de la loi du concours pour le remplacement des chaires dans les Facultés de Médecine : l'on sait comment ce *crime* a été puni sur des personnes tout autrement respectables que moi à tant de titres.

On a dit encore , et c'était le grief le plus fort , que j'avais eu la prétention , en faisant un cours de Thérapeutique , d'établir une lutte avec le Professeur chargé de cette partie de l'enseignement à la Faculté de Médecine. J'ai été donc persuadé qu'en voulait embarrasser mon cours ; et , pour éviter toute tracasserie ultérieure , dont il ne m'était permis de prévoir ni les résultats ni les moyens , j'ai cru devoir renoncer à mon cours projeté , ainsi qu'à tout enseignement.

J'avoue qu'il a fallu tous les dégoûts répandus depuis quelques temps sur cette carrière (2) , pour m'obliger , Messieurs et chers élèves , à rompre les liens qui m'attachaient à vous ; liens dont je n'ai jamais mieux senti la force que dans le moment actuel. Je ne puis même résister au besoin de vous donner un témoignage solennel de

(1) Lors même qu'aujourd'hui on aurait l'air de vouloir généraliser la mesure , la précaution serait inutile ; l'intention a été trop manifestée pour être méconnue.

(2) Dès l'instant que , d'une part , un des Professeurs les plus distingués de France a perdu sa chaire sur les prétextes les plus frivoles , et de l'autre , qu'une chaire a été vendue à Paris 60,000 fr. , dont 30,000 fr. payés le jour du *contrat* et les 30,000 fr. restant en rente viagère de 3,000 fr. , il faut manquer d'esprit ou de pain pour consacrer son existence à l'enseignement privé. Il faut espérer que ce système se perfectionnera au point que la vente soit publique , avec affiche et enchère , et jusqu'à extinction des bougies.



mes sentimens. Si mon enseignement n'a pas été sans quelque succès, c'est à vous plus qu'à moi que je dois le rapporter. Le désir de vous instruire a pu quelquefois m'en rendre digne. Qu'il m'est flatteur de compter parmi mes Élèves de jeunes médecins que l'art comptera un jour au rang de ses plus illustres soutiens, et d'avoir assuré une faible réputation, en la transportant hors de moi-même et en la confiant à des talens, bien plus propres à la faire valoir que les miens ! C'est dans les relations intimes que je me suis plu à établir avec plusieurs d'entre vous, que je croyais méditer avec le plus d'avantage sur les réformes de la plus belle des sciences, et vous avez souvent rappelé à mon cœur reconnaissant l'exemple de cet homme dont parle Arétée, qui ne raisonnait avec quelque exactitude, que dans son atelier et au sein de sa famille. Un seul dédommagement me reste, ma pensée sera toujours ramenée vers vous ; au milieu des travaux de la pratique, je me proposerai pour but de consolider ou de rectifier les dogmes que je me suis plu à vous inculquer : et lorsqu'une longue expérience aura mûri mes idées, je les soumettrai à l'épreuve de votre jugement pour qu'elles soient votre ouvrage à double titre. Vous serez intéressés à leur destinée, si elles peuvent servir la science et l'humanité. J'emporterai la consolation que ma dernière pensée comme la première vous aura été consacrée, et cette douce idée sera pour moi toute une postérité. J'ai de la peine à vous faire un éternel adieu, et je me plais à espérer qu'il viendra des temps plus favorables à la culture des sciences, où je pourrai renouer de loin en loin des liens aussi doux.

Recevez, Messieurs et chers élèves, l'assurance la plus sincère de l'attachement le plus profond.

FRÉD. BÉRARD.

*Montpellier, le 12 Avril 1820.*

---

A M O N T P E L L I E R,  
 Chez JEAN MARTEL LE JEUNE, Imprimeur ordinaire du Roi.

The following is a list of the names of the persons who have been  
 appointed to the various offices of the Board of Directors of the  
 Bank of the City of New York, for the term ending on the 31st  
 day of December, 1881. The names of the persons who have been  
 re-elected to their respective offices are marked with an asterisk.  
 The names of the persons who have been elected to their respective  
 offices for the first time are marked with a dagger. The names of  
 the persons who have been elected to their respective offices for the  
 second time are marked with a double dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 third time are marked with a triple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 fourth time are marked with a quadruple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 fifth time are marked with a quintuple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 sixth time are marked with a sextuple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 seventh time are marked with a septuple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 eighth time are marked with an octuple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 ninth time are marked with a nonuple dagger. The names of the  
 persons who have been elected to their respective offices for the  
 tenth time are marked with a decuple dagger.